

Commission Cgt
Dialogue social dans l'artisanat
3^e trimestre 2007

Les salariés de l'artisanat, une force qui compte !

Lettre n° 4

Sommaire

Édito

Une journée de réflexion

Compte-rendu.

Action nationale des salariés des entreprises sanitaires (ambulanciers)

Compte-rendu

Action sur le territoire de l'Isère Rhodanienne : région Rhône-Alpes

Extrait d'activité dans une Cpdia

Compte-rendu

Dialogue social dans l'artisanat en Lot-et-Garonne

Compte-rendu

Matériels à disposition

Sous ce mot d'ordre, le 22 mai, une cinquantaine de camarades ont échangé sur la situation dans le secteur de l'artisanat. Un secteur en développement qui compte pour 900 000 entreprises, 2 400 000 salariés soit 12,5 % des salariés de ce pays. Ils ont fait le point sur l'application de l'accord du 12 décembre 2001 relatif au développement du dialogue social. Un accord qui a pour objectif la mise en œuvre de la concertation entre les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

Depuis maintenant cinq ans, la commission exécutive confédérale a mis en place une commission appelée « Commission Upa, dialogue social dans l'artisanat ». La

commission a pour mandat de faire connaître l'accord de 2001 et de créer les conditions d'une meilleure prise en compte par nos organisations, des salariés de l'artisanat, en les aidant à construire des initiatives et/ou en participant à leurs financements.

A ce jour, 21 dossiers ont été traités par la commission. Ils ont donné lieu à des rencontres et à un suivi entre commission/territoire/fédération. Ils ont permis d'engager des discussions avec l'Upa sur les territoires concernés. Ils ont également permis des rencontres entre salariés de mêmes professions, souvent isolés dans leur entreprise, comme chez les ambulanciers, le bâtiment ou le commerce.

Si un vrai dialogue social pointe à l'horizon, la question du droit des salariés de l'artisanat reste un sujet difficile à aborder avec les employeurs des très petites entreprises (Tpe).

Pourtant, le dialogue social, tel que nous le concevons, passe par la mise en place de droits nouveaux permettant une véritable représentation des salariés de l'artisanat par les salariés eux-mêmes. Qui mieux qu'un salarié de l'artisanat peut défendre, proposer, revendiquer des avancées sociales ?

Bien entendu, cela passe par une syndicalisation plus importante des salariés des Tpe.

La syndicalisation est souvent liée au niveau de la négociation. Si nous voulons que les salariés de l'artisanat se syndiquent sur le territoire, dans les localités, il nous faut créer des lieux d'échanges et de négociations à ce niveau. Et c'est ensemble que nous construirons ces lieux que nous appelons le syndicat.

Syndicalisation, revendications, négociations pour les salariés de l'artisanat, sont les défis qu'il nous faut relever, parce qu'ils nous feront avancer.

Eric Aubin

Secrétaire général
de la fédération Cgt de la Construction
Membre de la Commission exécutive
de la Cgt



Une journée de réflexion

Le 22 mai 2007 à Montreuil, nous nous sommes retrouvés - syndiqués de l'artisanat, militants, Confédération, unions départementales, fédérations, régions - pour échanger dans une première journée, sur le thème « 2 400 000 salariés dans l'artisanat, une force qui compte ».

Une journée ouverte par Philippe Antoine, présidée par Josiane Blanc le matin, animée par Michel Scheidt l'après-midi, accompagné par Gilles Perissinotti de l'union départementale des Pyrénées-orientales, Christian Peltais, du comité régional Bretagne et Sébastien Davy de la fédération des Transports, et conclue par Elisabeth Chartier.

Cette journée nous a permis de mesurer le chemin parcouru et les progrès enregistrés pour la prise en compte des salariés de l'artisanat dans nos organisations.

Certes nous pourrions être encore plus nombreux, mais c'est notre réalité, une réalité en progrès : nous sommes quatre fois plus nombreux à nous en préoccuper qu'il y a six mois.

Ensemble lors du dernier congrès confédéral, nous avons décidé de mieux prendre en compte les salariés des Pme. Trois secteurs doivent avoir toute notre attention compte tenu du nombre de salariés : les services et commerces, les services à la personne et l'artisanat. Des secteurs qui rassemblent 10 millions de salariés peu syndiqués, et donc livrés à la précarité, aux bas salaires et quelques fois à l'arbitraire, comme avec les contrats Cne.

Les formes d'entreprises comptent, le nombre de salariés dans l'entreprise aussi. Dans les entreprises de moins de dix salariés, il n'est toujours pas possible d'avoir des institutions de représentativité du personnel (sauf accord de branche existant comme la parfumerie esthétique avec six salariés). L'accord de dialogue social pour les entreprises de l'artisanat (inscrites obligatoirement dans les chambres des métiers) doit nous servir de point d'appui, pour développer la représentation des salariés et la syndicalisation.

Aujourd'hui notre activité pour les salariés de l'artisanat relève d'une volonté

forte de notre organisation. Les salariés de l'artisanat restent difficiles à mobiliser. Il n'existe pas encore de conscience de la force qu'ils représentent. Même si nous enregistrons des adhésions.

Nous avons besoin de définir les contours de ce qu'est le salariat de l'artisanat pour mieux intervenir. En fonction de l'accord signé, mais aussi parce que les entreprises de l'artisanat ont une dimension reconnue, d'autant qu'il existe une communication spécifique du genre « l'artisanat 1^{er} entreprise de France ».

Nous avons besoin d'affirmer cette force que constituent les salariés de l'artisanat. Rappelons nous que le Medef et la Cgpm ne veulent pas de cet accord dialogue social dans l'artisanat et ce qu'il ouvre comme perspectives.

Dialogue social

Concernant le « Dialogue social », aujourd'hui tout le monde en a plein la bouche et pourtant ! Nous avons besoin de donner du contenu à ces mots, un contenu véritable et pas d'apparence :

- dialogue social, pour la démocratie, pour la dignité, pour négocier ;
- dialogue social, pour des conditions de travail, pour la protection sociale, pour les revenus du travail, pour le contenu du travail ;
- dialogue social, pour comprendre, pour que les salariés aient toute leur place dans l'entreprise, dans ses choix, dans sa gestion, parce que leurs vies en dépendent ;
- dialogue social, pour ne pas laisser à d'autres ce qui relève de notre existence, le travail.

Nous pouvons nous poser des questions :

- Mais qu'est-ce qui fonde le dialogue social ?
- Avons-nous besoin de ce dialogue ?

- Les travailleurs ont-ils besoin de ce dialogue social ?
- Les employeurs de l'artisanat sont-ils véritablement prêts à ce dialogue social ?
- Et leurs organisations professionnelles ont-elles cette volonté de donner du contenu à ce dialogue social ? Quelques fois nous pourrions nous le demander.

Ce qui fonde le dialogue social pour nous c'est le travail que les salariés apportent à l'entreprise.

Sans le travail, il n'y a pas d'entreprises. Le travail, c'est ce que nous représentons en défendant les revendications, les intérêts des salariés de l'artisanat.

Oui, sans le travail, les entreprises seraient très rabougries !

Et c'est parce que nous apportons ce travail aux entreprises que nous demandons, au nom des salariés, un juste retour de la richesse créée.

Les salariés de l'artisanat ne peuvent pas être considérés comme une simple ressource, fut-elle « ressource humaine », pas plus qu'ils ne sont une variable d'ajustement. Le travail des salariés est le véritable moteur des entreprises, mais pour autant on ne donne pas aux salariés la place qui leur revient et la part de richesse qui résulte de leur travail.

Le dialogue social aujourd'hui engagé sur le territoire conduit à différents modèles de structurations, mais tous passent par la mise en place, dans les départements, les régions, de commissions paritaires de l'artisanat, des commissions où s'adosent des associations de gestion des fonds collectés ou rassemblés. Si ces commissions sont un élément nécessaire, elles sont le cadre du dialogue social (L. 132-30).

Reste à construire le contenu. Plusieurs départements se sont engagés dans ce sens pour donner du contenu, comme le Lot-et-Garonne, la Dordogne, le Morbihan, les Pyrénées-Orientales... et des régions comme les Pays-de-Loire, le Languedoc,

la Bretagne, l'Auvergne, Rhône-Alpes, Paca, ...

Avec un contenu social : chèque déjeuner, chèque vacances, prévoyance, mutuelle ; avec un contenu syndical : avec l'idée de comités interentreprises de l'artisanat, etc. L'idée de délégué de site s'exprime chez nous, mais les employeurs de l'Upa y sont actuellement opposés.

Fédérons les travailleurs salariés de l'artisanat

Nos débats lors de notre journée d'étude ont relevé les thèmes proposés, à commencer par la construction de propositions revendicatives, fédératrices des travailleurs de l'artisanat. Nous devons porter haut nos revendications exprimées solidairement, confédéralement, mais nous devons aussi travailler à partir du vécu des salariés, de leurs préoccupations, comme, par exemple, la nécessité de mieux comprendre son bulletin de salaire (jugé de plus en plus incompréhensible), pour mieux le calculer et pour préciser nos revendications.

Il est aussi nécessaire d'engager débats et actions pour les droits et libertés syndicales, des droits pour chaque salarié, pas suffisamment mis en exergue dans cette société où règne sans partage l'obligation du lien de subordination.

Les débats ont mis en exergue la nécessité d'une approche, salariés artisanat, Tpe (voir Pme) dans tous les sujets de négociations tels le Smic, l'égalité homme/femme, la santé, etc. Cela nous conduira aussi autant que nécessaire et possible à une communication ciblée pour informer les salariés de l'artisanat des Tpe des Pme. Avec comme objectif une meilleure prise en compte de leurs besoins.

La question des institutions territoriales s'est posée. Avec ces commissions paritaires, mais surtout avec des institutions de représentation, d'intervention, comme des comités (CE) interentreprises, Chsct, délégués professionnels, interprofessionnels, de site. En affirmant ces objectifs, nous précisons que nul autre que les salariés et leurs organisations syndicales ne doivent être les constructeurs, les décideurs des institutions de représentation qu'ils

souhaitent. Cela dit, nous restons pragmatiques, dans un premier temps nous ne pourrions pas tout, question de rapport de force.

La syndicalisation comme axe majeur de notre activité

La question de la syndicalisation est venue comme un axe majeur de notre journée de réflexion.

Nous avons besoin de nous regrouper dans des syndicats correspondants, professionnels, territoriaux, comme, par exemple le syndicat de la boulangerie des Bouches-du-Rhône, ou avec les collectifs artisans dans la construction, mais aussi ensemble, interprofessionnellement.

Se syndiquer à la Cgt, précisément, ne semble pas facilement aller de soi quand on est salarié de l'artisanat. C'est pourquoi nous avons besoin de développer une argumentation spécifique. En lien avec la nécessité de créer un rapport de force global, un rapport de force professionnel et interprofessionnel pour défendre dans l'artisanat aussi notre Code du travail, comme pour faire progresser les conventions collectives.

Une nécessité de se syndiquer pour une représentation des travailleurs salariés dans la société à tous les niveaux. C'est aussi une question de dignité. Nul autre et surtout pas les employeurs ne doivent représenter les salariés de l'artisanat.

Ce besoin de syndicat fort émerge encore plus aujourd'hui, pour les salaires, les conditions de travail, la protection sociale, mais aussi pour la solidarité, pour avoir des soutiens juridiques, des soutiens informationnels. Nous ne pouvons, dans les entreprises de l'artisanat, en rester au lien de subordination. Lien qui nous vient du serfage sinon de l'esclavage. Les salariés de l'artisanat doivent gagner leurs places dans les entreprises, dans les institutions. Dans les organismes de formation, et pour cela leur outil est la Cgt.

Nous aurons à mieux travailler notre argumentation, pour créer les conditions de l'émancipation de salariés de l'artisanat,

trop souvent infantilisés, sous couvert de paternalisme. Pour la dignité, ils ont besoin d'être reconnus dans l'entreprise. Sans les salariés de l'artisanat, il manquera de la force de travail. Sur cette question, nous n'avons pas à laisser la main, qu'on se le dise nous sommes la Confédération générale du Travail

Nous devons nous préparer aux élections prud'homales

Plus que tous, les travailleurs salariés de l'artisanat ont besoin de cette institution, parce qu'elle permet de se faire respecter, de faire respecter ses droits du travail, trop souvent arrangés au nom de l'avenir de l'entreprise : une institution pour remettre chacun devant ses obligations trop souvent oubliées en matière de droit du travail. Les salariés de l'artisanat sont de ceux qui sollicitent le plus cette institution, ils ont donc besoin plus que d'autre d'avoir une institution de qualité, faisant respecter le Code du travail et les conventions collectives.

Conclusion condensée

La commission nationale Cgt de l'artisanat, dans les conclusions de cette journée nous a invité par l'intervention d'Elisabeth Chartier :

- ➡ à nous revoir l'an prochain pour confronter notre point de vue aux représentants des employeurs de l'artisanat, des syndicalistes, des représentants de l'administration ;
- ➡ à organiser une campagne de syndicalisation comme axe majeur de notre activité avec des temps fort précisément en septembre prochain ;
- ➡ à nous rejoindre et à nous informer par le site Cgt de l'artisanat ;
- ➡ à mettre des moyens à disposition, à commencer par un jeu d'affiches, un journal « nous aussi » transmis aux unions Locales, aux organisations de la Cgt, et disponible sur le site de la Cgt. Des informations écrites à destination des travailleurs ;
- ➡ et prépare un petit livret spécifique qui sera disponible en fin d'année pour les salariés concernés. ▶

Action nationale des salariés des entreprises sanitaires (ambulanciers)



Afin d'aborder l'activité syndicale du sanitaire avec les militants des entreprises sanitaires privées, deux journées de rencontres ont été organisées conjointement avec la fédération nationale des Syndicats des Transports Cgt et le soutien de la Commission confédérale Dialogue social Artisanat.

À l'ordre du jour, les travailleurs ambulanciers ont abordé :

- a) Le dialogue social dans les entreprises sanitaires,
- b) mutualisation des moyens, syndicalisation, le renforcement de la Cgt,
- c) formation professionnelle,

- d) bilan sur la communication, nos besoins,
- e) bilan des négociations nationales pour les emplois A et B.

Des débats qui ont débouché sur la nécessité de construire des actions nationales. La première de ces actions a eu lieu le 6 juin dernier. Pour une première, elle a connu des mobilisations intéressantes. Lors de nos journées de rencontre, les idées de contact permanent entre les salariés de la profession et la mise en place d'un camarade référent par département ont été retenues.

Le 6 juin dernier, 45 départements de France ont connu un engagement des salariés de la profession. avec des actions

grévistes dans de nombreuses entreprises, avec des distributions de tracts, des rassemblements devant les préfectures où des délégations ont été reçues. À noter aussi une participation importante de salariés non syndiqués ou membres d'autres syndicats.

Nous profitons de ces quelques lignes pour inviter et insister après des unions locales, et des unions départementales pour nous aider à la mise en contact des salariés de la profession qui s'organise. Nous avons connu quelques difficultés à pouvoir faire passer l'information à tous les salariés et syndiqués Cgt de la profession.

Merci de votre concours à tous. 

Action sur le territoire de l'Isère Rhodanienne : région Rhône-Alpes

L'action engagée vise dans le même temps, deux objectifs : créer des syndicats locaux de l'artisanat et poursuivre des rencontres engagées au plan régional pour négocier la mise en place d'instance de dialogue social de proximité.


Comme suite aux discussions entre structures Cgt, en mesurant à quel point rencontrer et dialoguer avec les salariés de l'artisanat sur leurs lieux de travail est compliqué, l'action est orientée un peu différemment de ce que nous avons prévu au départ.

Nous devons aller rencontrer ces salariés sur leurs lieux d'habitation. Pour se faire, une campagne de communication

est programmée, liant campagne d'affichage, distribution d'un 4 pages dans l'ensemble des boîtes aux lettres des 82 communes que compose le territoire de l'Isère Rhodanienne et conférence de presse, le tout annonçant aux salariés des entreprises de l'artisanat, les dates de notre présence dans leurs communes.

Ce 4 pages tout en étant spécifique pour les salariés de l'artisanat, et sur les démarches de mise en place d'instance de dialogue sociale, comportera une présentation générale de ce qu'est et fait la Cgt, une information sur les élections prud'homales, un bulletin de contact.

Concernant l'autre pan de notre action, une deuxième rencontre avec les trois branches de l'Upa régionale est programmée le 26 juin 2007. L'accord de Bretagne devrait servir de base de discussion.

Un point des actions engagées et du chemin qu'il nous reste à parcourir sera fait avec l'ensemble des camarades concernés : région Rhône-Alpes, Union départementale de l'Isère, Fédérations Construction, Commerce, THC, unions locales du territoire. 

Extrait d'activité dans une Cpdia

Cpdia (Commission paritaire départementale interprofessionnelle de l'artisanat) des Pyrénées-Orientales, juin 2007, à laquelle participait notre camarade Gilles Perissinotti.

Etaient présents : pour les salariés : Cgt, Cfdt, FO, Cftc, Cfe / Cgc ; pour les employeurs : Capeb, Cnams + Upa. Cgad était excusé.

Réunion prévue sur les types d'actions à conduire. Suivi d'une rencontre avec Ddte-FP.

L'Upa propose une réflexion sur la mise en place d'avantages sociaux pour les salariés de l'artisanat du type chèques restaurant, vacances ou chèques-cadeaux, avantages que l'on retrouve dans les grandes entreprises. Comme base de travail, l'Upa remet une plaquette éditée par la Cci en vue de la mise en place par elle de chèques-cadeaux sur le grand centre ville de Perpignan.

Dans le consensus général et favorable qui se dégage, le représentant Cgt souhaite que l'on oriente notre réflexion vers des actions touchant au quotidien des salariés. Précisément :

- ➔ sur la formation professionnelle : la Cgt souhaite que la Cpdia s'engage à promouvoir des actions de formation à partir des besoins. L'objectif est de permettre l'accès à la formation de tous les salariés, que celle-ci soit qualifiante et reconnue par l'employeur notamment en terme de rémunération ;
- ➔ sur la sécurité au travail et sur la prévention des risques qui, de toute évidence, est un gros chantier où les enjeux sont énormes. La Cgt propose la participation d'un responsable de la Cram pour, à partir des besoins et par profession, définir des pistes. Des efforts de communication sont à engager pour sensibiliser les employeurs sur ces questions en les aidant à mettre en place un plan sur la sécurité au travail. Pour les organisations de salariés et la Cgt en particulier, nous réfléchissons à la mise en place pour les salariés de sessions de

formation sur l'ensemble de ces questions.

Le représentant Cgt indique que de gros efforts d'information auprès des salariés et des employeurs de l'artisanat sont nécessaires pour populariser l'existence de la Cpdia et en faire un vrai outil pour le progrès social. La Cgt propose d'édiiter une plaquette d'information comme celle éditée en Bretagne, en y incluant une partie enquête sur les besoins des salariés et des employeurs.

L'ensemble de ces propositions est accepté, reste à définir les moyens pour les syndicats, mais là cela sera une autre paire de manches !!!

En suivant, la question du financement de nos actions a été posée au Directeur adjoint du Travail. Celui-ci a été clair puisqu'il nous informe qu'une convention régionale prévoit la somme de 10 000 euros pour la Cpdia des Pyrénées-Orientales à cet effet.

Le directeur adjoint du travail informe la Cpdia d'un courrier que lui a adressé l'Upa (Medef local) par lequel, il lui fait part de son fort mécontentement de ne pas avoir été invité

à participer à la Cpdia. L'Upa a reçu le même courrier. La Direction départementale du Travail ne fera pas de réponse, l'Upa en fera une.

La Cgt déclare : « La démarche du Medef est plutôt singulière dans la mesure où, non seulement il n'est pas signataire de l'accord du 12 décembre 2001, mais de surcroît il a contesté la validité de cet accord devant les tribunaux ». Avis partagé par les autres organisations syndicales de salariés.

Une mise au point est nécessaire, suite à des décisions, en l'occurrence intéressantes, prises par le seul président de la Cpdia sans concertation de la Commission et a minima de son vice-président (Cgt) ce qui, au préalable, est une démarche plus conforme dans le cadre d'une commission paritaire. Il en va du respect des partenaires comme de la démocratie. Le représentant de la Cgt a également précisé qu'il aurait eu de son côté la démarche d'en informer les organisations syndicales représentants les salariés au sein de la Cpdia. Cette position a été appréciée par les unions départementales, comprise par la Ddte-FP et l'Upa, cette dernière regrettant l'erreur en précisant qu'à l'avenir les décisions seront prises collectivement. ▶



Spécialiste de la prévoyance collective, l'Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française, partenaire de la CGT, est à vos côtés pour vous accompagner dans vos choix et dans vos négociations.

160 mutuelles regroupées au sein de l'UNPMF, présentent une offre adaptée aux entreprises quelle que soit leur taille en apportant une attention particulière au TPE du monde de l'artisanat en association avec vos mutuelles d'entreprises. Appuyée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, de défense du droit à des soins et une protection de haut niveau pour tous, nous avons élaboré des solutions en santé, invalidité, décès, rentes, épargne retraite... clés en main ou sur mesure.

En 2006, l'UNPMF s'est vu attribuer la certification ISO 9001 - v2000 pour la qualité de ses services.

Nous pouvons répondre à vos attentes, n'hésitez pas à nous contacter :
par courriel : developpement.unpmf@mutualite.fr
sur notre site web : www.mutualite-prevoyance.com



Dialogue social dans l'artisanat en Lot-et-Garonne

Agen : intervention de Marc Maisonnæ, Secrétaire général de l'union départementale Cgt, lors de la première rencontre avec les employeurs de L'Upa du Lot-et-Garonne

Dans un contexte économique et social assez mouvementé, le souci de la Cgt est de voir ensemble comment nous pourrions décliner l'accord de décembre 2001 sur le dialogue social dans l'artisanat en Lot-et-Garonne.

La première proposition pourrait être de s'entendre sur la mise en place d'une commission et d'une Association départementale de négociation collective sous le regard de la Ddtefp, en voyant ensemble quelles seraient les modalités de fonctionnement de cette commission, quels moyens aurait-elle à sa disposition et surtout quelles seraient ses actions prioritaires, mais aussi évolutives suivant les avancées.

Pour notre part, en nous appuyant sur l'accord de 2001, une part du fonctionnement pourrait être pris en compte, l'autre partie pouvant provenir des aides de l'Etat. Une discussion sur les dédommagements tant des employeurs que des salariés participant à cette commission doit être abordée. La finalité étant bien sûr que ce soit des salariés de l'artisanat qui siègent dans cette commission avec des employeurs de l'artisanat.

Ceci pose bien évidemment des contraintes supplémentaires qu'il nous faudra régler.

Le premier employeur de France doit être le plus attractif pour les salariés des professions concernées. C'est un point important pour la recherche de personnel qualifié et motivé.

Un des buts de cette commission pourrait être de désamorcer en amont les éventuels conflits, par des négociations au plus près des intéressés, employeurs ou salariés. En permettant aux uns et aux autres

de travailler à l'information, à la formation, et en étant une référence dans le droit du travail, l'hygiène et la sécurité dans les entreprises.

Une autre action pourrait être, grâce à l'aide géographique resserrée, d'intervenir et d'aider lorsqu'une entreprise rencontrerait des difficultés. Exemple : le reclassement des salariés en cas de fermeture de site et les modalités de reclassement dans les entreprises du secteur concerné.

Par la suite, nous pourrions envisager éventuellement que soient mis en place, suivant les moyens, et après négociations, d'avantages tels une carte « Artisanat Lot-et-Garonne » octroyant des réductions dans les entreprises de l'artisanat en 47. Ceci pouvant être assimilé à une forme de Comité interentreprises et/ou branches.

D'autres idées comme les chèques déjeuner, chèques vacances, prévoyance collective, mutuelle et pourquoi pas Epargne salariale sont aussi à envisager et à débattre.

Si dans un premier temps nous allons participer en tant que représentants interprofessionnels, nous souhaitons à la Cgt que ce soient les salariés des branches concernées qui siègent dans cette commission et donc qui négocient. Pour cela, il serait souhaitable que nous discussions de la représentativité réelle de ces salariés, par la mise en place de représentant des personnels par branches. Pourquoi ne pas avancer dans l'idée d'élections départementales par branches ou par zones dans l'artisanat sur le Lot-et-Garonne.

Enfin, afin de montrer à l'extérieur notre volonté commune d'avancer dans le dialogue social, nous pourrions envisager la tenue d'une conférence de presse commune lorsque nous aurons avancé sur des points précis de mise en oeuvre. ▶

Matériels à disposition

Vous trouverez informations, projets d'affiches Cgt, supports de communication, pour communiquer en direction des salariés de l'artisanat sur le site :

www.cgt.fr/espace_militant/vie_syndicale/artisanat

